



Une vision d'avenir
toute naturelle

**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Futur règlement à Beaumont
Rabaska contestera

Lévis, le 6 décembre 2005 – Ayant pris connaissance ce matin de l'avis de motion présenté hier soir au conseil municipal de Beaumont, Rabaska y a donné suite notamment par le biais d'une lettre envoyée aujourd'hui au maire de Beaumont, M. André Goulet. Rabaska a informé celui-ci qu'elle avait une interprétation différente de l'article 555 du code municipal auquel se réfère son avis.

Bien que cet article de loi sera officiellement abrogé le premier janvier 2006, Rabaska entend contester le règlement qui pourrait éventuellement être adopté par la municipalité de Beaumont au cours du mois de décembre. « Malheureusement, si un tel règlement est adopté, ce sont les tribunaux qui devront trancher », a souligné la directrice des relations avec la communauté du projet Rabaska, M^{me} Stéphanie Trudeau.

Il importe de souligner que la municipalité de Beaumont veut, par règlement, empêcher la construction d'un projet dans une municipalité voisine. Rabaska en profite aussi pour rappeler que le zonage municipal ainsi que le schéma d'aménagement en vigueur depuis la fin des années 80 sur le site choisi permet le type d'usage prévu par Rabaska et donc l'implantation du terminal méthanier dans le secteur Est de Lévis.

Enfin, M^{me} Trudeau a rappelé que les questions de sécurité invoquées par les opposants du projet dans ce cadre ne sont pas fondées. « Nos futures installations seront très sécuritaires, mais ce n'est pas nous mais bien les autorités gouvernementales compétentes en la matière qui devront ultimement juger de cet aspect », a-t-elle conclu.

À propos de Rabaska

Le projet Rabaska consiste à construire, en eau profonde et au coût de près de 800 M\$, un terminal capable d'accueillir des navires appelés méthaniers qui transportent à leur bord du gaz naturel liquéfié (GNL). Ce GNL est par la suite regazéifié pour être injecté dans le réseau de transport de gaz naturel du Québec et de l'Ontario.

-30-

Source : Rabaska

Pour information : Simon Poitras
Directeur
HKDP Communications et affaires publiques
Téléphone : (418) 523-3352 poste 239
Courriel : spoitras@hkdp.qc.ca